VENTES A L'ENCAN.

Spear & Escoffier.

ANNONCE JUDICIAIRE

Grande Vente

—DE—

Propriétés commerciales et de résidences

SITUÉS AU

No 121 RUE CARONDELET, ENTRE CANAL ET COMMUNE.

No 729 RUE POYDRAS, ENTRE ST-CHARLES ET CARONDELET.

No 317 RUE MAGASINS, ENTRE GRAVIER ET NATCHEZ

Nos 500, 502 504 RUE BOURBON, ENCOIGNURE DE LA RUE ST LOUIS.

No 239 RUE DECATUR, ENTRE BIENVILLE ET DOUANE.

No 1821 RUE CALLIOPE. ENTRE BARONNE ET DRYADES.

SUCCESSION DE CLOTILDE ROLLING.

No 66,966—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans—Division A.

Il sera vendu à l'enchère publique le

MERCREDI 7 JANVIER 1903 A MIDI.

Par Spear & Escoffier—Placide J. Spear, encanteur,

à leur Bureau et Bourse, No 502 rue Perdido, entre Carondelet et Baronne.

EN VERTU de et conformément à un ordre de l'Hon. T. C. W. Ellis, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division A, daté le 2 novembre 1902, pour le compte de la succession ci-dessus, les propriétés ci-après décrites, à savoir:

PREMIER DISTRICT.

I.

No 1821 RUE CALLIOPE.

Les deux tiers [2/3] d'intérêt indivis dans et à un certain lot de terre ensemble avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, portant le vieux numéro municipal 229 rue Calliope, situé dans le Premier District de cette ville, dans l'îlet numéro 255, borné par rues Calliope, Baronne et Dryades, [illegible] par le numéro 5 de l'îlet no 25 sur un plan [illegible] par L. H. Pilié, voyer, daté le 4 janvier 1844, déposé en l'étude de G. de Armas, ancien notaire, [illegible] vingt-un pieds, onze pouces et cinq lignes (21 pieds, 11 pouces 5 lignes) de face à la rue Calliope sur une profondeur, entre lignes parallèles, de cent [illegible] (129 pieds, 9 pouces et trois lignes), [illegible] cent quatre-vingt-treize pieds, trois pouces et six lignes (193 pieds, 3 pouces et 6 lignes) sur le côté vers la rue Dryades et [illegible].

N. B.—L'autre tiers (1/3) d'intérêt indivis dans et à la propriété ci-dessus, sera aussi vendu au même moment [illegible] par Jules Andrieu de la veuve M. M. Bell, par acte pardevant Charles T. Soniat, notaire, le 20 juillet 1896 [illegible] Livre 160, folio 626.

Vendu sujet à un bail échéant le 30 septembre 1904, à raison de $22 50 par mois.

Les améliorations comprennent une élégante résidence en briques à deux étages avec [illegible].

II.

No 729 RUE POYDRAS.

Un certain lot de terre, avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, connu par le numéro municipal 729 rue Poydras (vieux numéro 167), situé dans le Premier District de cette ville, dans l'îlet No 231, borné par les rues Poydras, Perdido, St-Charles et Carondelet, désigné par le numéro trente (30) sur un plan dressé par Eggleston et A. Hedin, [illegible] civils, et déposé en l'étude de Théo. Guyol, notaire, comme plan No 132 [illegible], ledit lot mesurant en mesure américaine vingt-six pieds (26) de face à la rue Poydras, sur une profondeur de cent deux pieds et [illegible] (102 pieds [illegible]) sur la ligne le divisant du lot numéro [illegible] et cent deux pieds quatre pouces [illegible] sur l'autre ligne de côté. Etant la même propriété achetée par Mme Clotilde Rolling de la succession de Mme Bernard Pothier, par acte de John B. Légier, notaire, le 15 juillet 1886, enregistré dans le livre des transferts 149, folio 566, les améliorations comprennent un beau magasin en briques à quatre étages occupé par "Kengel & Hellerich Furniture Company". Vendu sujet à un bail expirant le 30 septembre 1903, à raison de $65 par mois.

III.

No 317 RUE MAGASINS.

Un certain lot de terre avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, connu par le numéro municipal 317 rue Magasins, situé dans le Premier District de cette ville dans l'îlet No 166, borné par les rues Magasins, Camp, Gravier et Natchez, lequel lot est désigné par le numéro onze sur le livre d'ascensement et par la lettre E sur un devis fait par E. Pilié, voyer, daté le 12 mars 1892, annexé à un acte de vente par R. C. A. Michel de Grilleau, à veuve L. H. Jacquet par devant James Fahey, le 12 avril 1892 et d'après cela, ledit lot est à une distance de cent trente-huit pieds neuf pouces et quatre lignes [138 pieds 9 pouces 4 lignes] de l'encoignure des rues Magasins et Gravier, et mesurant 22 pieds et trois pouces (22 pieds et 3 pouces) de face à la rue Magasins sur cent vingt-cinq pieds de profondeur entre lignes parallèles.

Etant la même propriété achetée par Clotilde Rolling de Henri Clément Albin Michel Grilleau, par acte pardevant James Fahey, ancien notaire, le 12 avril 1892, enregistré dans le bureau des transferts, livre 139, folio 190.

Les améliorations comprennent le splendide magasin en briques à quatre étages occupé par L. E. Jung, importateur de vins et liqueurs, etc. Vendue sujette à un bail expirant le 30 septembre 1904 au taux de $90 par mois.

IV.

No 121 RUE CARONDELET.

Un certain lot de terre, ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Premier District, municipal de cette ville dans l'îlet No 226, borné par les rues Carondelet, Baronne, Canal et Commune, mesurant trente deux pieds, onze pouces et quatre lignes (32 pieds 11 pouces et 4 lignes) de face à la rue Carondelet sur quatre vingt quinze pieds neuf pouces et quatre lignes (95 pieds, 9 pouces 4 lignes) de profondeur entre lignes parallèles, commençant à une distance de cent trente pieds un pouce et deux lignes (130 pieds 1 pouce 2 lignes) de l'encoignure des rues Canal et Carondelet d'après un devis de L. H. Pilié, voyer daté le 21 juin 1842, annexé à un acte de vente par Mme Hill au N. O. Insurance Company pardevant James Fahey, notaire en cette ville, le 28 juin 1892.

Etant la même propriété achetée par Mme Clotilde Rolling des héritiers d'Adrien Gascard, par acte pardevant A. J. Villeré, notaire le 20 mars 1895, enregistré dans le livre des transferts 156, folio 290.

VENTES A L'ENCAN.

Spear & Escoffier.

Les améliorations comprennent l'immeuble bâtisse en briques à quatre étages, entre les magasins [illegible] de Pelham [illegible] occupés [illegible] par MM. E. & L. Claudel, opticiens, etc.; la partie supérieure [illegible] en des bureaux et en [illegible] et vendus sujets aux baux et loyers, à savoir:

Le rez-de-chaussée à E. & L. Claudel, loué à bail jusqu'au 30 septembre 1906, au taux de $[illegible] par mois payable mensuellement; les bureaux Nos 504 et 5 [illegible] loués à bail jusqu'au 30 septembre 1903, au taux de $50 par mois pour les deux, avec privilège de renouvellement pour un an; le bureau No 502 est loué à bail jusqu'au 30 septembre 1903, au taux de $10 par mois; le bureau No 401 est loué à bail jusqu'au 30 septembre 1903, au taux de $[illegible] par mois, les bureaux Nos 405 et 406 sont loués à bail jusqu'au 30 septembre 1903, au taux de $[illegible] par mois pour les deux; les bureaux Nos 406 et 407 sont loués à bail jusqu'au 30 septembre 1903, au taux de $17 par mois pour les deux; il n'y a pas de bail pour les autres bureaux loués, la valeur en loyers de tous les bureaux est d'environ $[illegible] par mois.

V.

DEUXIEME DISTRICT.

COIN BOURBON ET ST-LOUIS.

Un certain lot de terre ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent situé dans le Deuxième District de cette ville dans l'îlet No 62 borné par les rues Bourbon, St Louis, Royale et Toulouse formant l'encoignure des rues Bourbon et St Louis et mesurant en mesure anglaise, soixante cinq pieds deux pouces (65 pieds 2 pouces) de face à la rue Bourbon, sur une profondeur et façade sur la rue St Louis de soixante pieds six pouces (60 pieds 6 pouces), le tout conformément à un plan de Joseph Pilié, daté le 27 février 1832 annexé à un acte pardevant F. de Armas, ancien notaire, le 10 mars 1832. Etant la même propriété achetée par Mme C. Rolling des héritiers de Gustave Brusle, par acte de N. B. Trist, notaire, le 20 avril 1880, enregistré dans le livre de transferts 122, folio 438. Vendue sujet au bail à John Ribet à raison de $40 par mois expirant le 30 septembre 1903.

Les améliorations comprennent une bâtisse en briques à un étage, occupée comme une épicerie, etc.

VI.

No 239 RUE DECATUR.

Un certain lot de terre avec les bâtisses qui s'y trouvent situé dans le deuxième district de cette ville dans l'îlet No 26, borné par les rues Decatur [Vieille Levée] Chartres, Bienville et Douane, désigné par le No quatre [4], sur un plan de Louis Surgi, daté le 9 août 1849 annexé à un acte pardevant William Christy, notaire, le 14me jour d'août 1849. ledit lot mesurant vingt et un pieds quatre pouces et quatre lignes (21 pieds 4 pouces 4 lignes) de face à la rue Decatur (ancienne Vieille Levée) par soixante quatorze pieds, cinq pouces et une demie ligne (74 pieds 5 pouces 1/2 ligne) de profondeur entre lignes parallèles.

Etant la même propriété achetée par Alfred Jacquet de L. H. Richard par acte pardevant A. Boudousquié, ancien notaire, daté le 24 mars 1860, enregistré dans le livre des transferts —, folio —, et fut héritée par Clotilde Moreau, veuve Ameli Alfred Jacquet de son dit mari, comme il est démontré par jugement, rendu le 18 juillet 1862, la reconnaissant comme légataire universelle dans l'affaire de la succession de Louis Alfred Jacquet, alias André Louis Jacquet, son mari No 6,468, Cour Civile de District. Loué au taux de $25 par mois.

Les améliorations comprennent le magasin en briques à trois étages occupé par Philip Rehm.

Termes et conditions—Une moitié ou plus comptant et la balance, en un ou en un et deux ans de crédit à l'option des acquéreurs, en billets portant six pour cent d'intérêt par an, de la date de l'acte de vente, garantis par privilège de vendeur et hypothèque spéciale; les actes de vente devant contenir la clause de non aliénation et cinq pour cent honoraires d'avocat en cas de procès pour forcer le paiement des billets, et tous les autres clauses usuelles dans les actes de vente. Les acquéreurs devant assurer les améliorations jusqu'au montant de la portion de crédit et de transférer les polices au porteur des billets et d'assumer de payer en dessus et en plus du prix d'adjudication, les anciennes polices d'assurance et les taxes de 1903, et les timbres du revenu sur les actes de vente, et de déposer avec l'encanteur dix pour cent du prix au moment de l'adjudication et d'avoir droit aux loyers seulement à partir du jour de passage des actes de vente.

Actes de vente pardevant Maloney C. Soniat, notaire aux frais des acquéreurs.

Charles T. Soniat, exécuteur.
Charles F. Claiborne, avocat.

30 nov—30—déc 7 14 21 28—janv 4 7

J. Paul Hecker.

ANNONCE JUDICIAIRE

No 1326 et No 1328 Rue Baronne.

Entre les rues Erato et Thalie.

PLACEMENT PAYANT ET REMUNERATIF.

Vente pour un Partage.

Dans l'affaire de la Succession de Bartholemy Tarranta.

No 68,450—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division C.

PAR J. PAUL HECKER, Encanteur—Bureau No 721 rue Commune—JEUDI, le 22 janvier 1903, à midi, à la Bourse des Encanteurs de la Nouvelle-Orléans. No 311 rue Baronne, en vertu d'un jugement rendu en cour ouverte, le 15 décembre 1902, et signé le 19 décembre 1902, par l'Hon. John St Paul juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division C, dans l'affaire ci-dessus intitulée, il sera vendu à l'enchère publique la propriété ci-après décrite, à savoir—

Un certain lot de terre situé, étant et se trouvant dans le Premier District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Baronne (autrefois Bacchus), Carondelet (autrefois Apollon), Erato et Thalie, désigné par le numéro deux de l'îlet No 85 sur un plan fait par Benjamin Buisson, voyer, le 23 avril 1841, et annexé à un acte passé pardevant Jules Mossy, notaire en cette ville, le 1er mars 1848, lequel dit lot de terre mesurant trente et un pieds onze et demi pouces de face à la rue Baronne (autrefois Bacchus), entre les rues Erato et Thalie, sur cent vingt sept pieds dix pouces et deux lignes de profondeur entre lignes parallèles, mesure américaine.

Conditions—Comptant. L'acquéreur devant assumer toutes les taxes pour 1903 faire un dépôt comptant de 10 pour cent au moment de l'adjudication.

Acte de vente pardevant Théo. Cotonio, notaire aux frais de l'acquéreur.

21 déc—21 28—janv 4 11 18 22

CHARBON.

Charbon Pittsburg.
Charbon Alabama.
Charbon Anthracite.
Coke de Gaz et Fonderie.

W. G. COYLE & CIE.,

332 RUE CARONDELET.

Coin Union. Phones: 31, et 82

Cour succursale: 4716 rue Magasins, Coin Valence. Phone 1536

14avril[illegible]

VENTES A L'ENCAN.

Denis, Danziger & Tessier.

ANNONCE JUDICIAIRE
SUCCESSION DE CHRISTOPHER S. MILLER.

No 67,880.—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans.

PAR DENIS, DANZIGER & TESSIER—J. C. Denis, encanteur, bureau No 134 rue Carondelet.—MARDI, le 6 janvier 1903, à midi, à la Bourse des Propriétés Foncières, 311 rue Baronne, il sera vendu à l'enchère publique, en vertu d'un ordre daté le 9 décembre 1902, de l'Hon. T. C. W. Ellis, juge de la susdite Cour, Division A, dans l'affaire ci-dessus intitulée, la propriété ci-après décrite, à savoir:

Un lot de compteurs collectés, le tout d'après la liste [illegible] marquée "Exhibit A" dans l'affaire ci-dessus intitulée.

28 déc—23 28 [illegible]

ANNONCE JUDICIAIRE

DESIRABLE RESIDENCE ET PLACEMENT

—DE—

PROPRIETE

Sur notre Grand Boulevard Rue Canal

ET LE JOLI COTTAGE

Sur Deux Beaux Ilets de Terre à Mandeville, Lne.

La Résidence Double

Bien Construite à Deux Etages Nos 1715 1717 rue Canal
Entre les rues Derbigny et Claiborne.

Les Deux Jolis Cottages Simples

Nos 2231-2235 rue du Canal.
Entre les rues Miro et Tonti.

Le Bon Lot à Bâtir.

Rue Canal, entre les rues Genois et Télémaque

ET LE JOLI COTTAGE SUR
Deux Beaux Ilets de Terre à Mandeville, Lne

Succession de Thomas N. Boylan.

No 67,893—Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans.

PAR DENIS, DANZIGER & TESSIER—J. C. Denis, encanteur—Bureau 134 rue Carondelet—JEUDI, le 15 janvier 1903 à midi, à la Bourse des Propriétés Foncières, 311 rue Baronne, entre les rues Gravier et Union, en vertu d'un jugement rendu le 4 décembre 1902 et signé le 10 décembre 1902 par l'Hon. Geo. H. Théard, juge de la susdite cour, Division E, dans l'affaire ci-dessus intitulée, il sera vendu à l'enchère publique la propriété ci-après décrite à savoir:

1° La résidence désirable double à deux étages Nos 1715 et 1717 rue du Canal, entre les rues Derbigny et Claiborne, retirée du trottoir par une jolie barrière en fer et contenant de chaque côté une galerie sur la façade, vestibule, 6 chambres, chambre à bain, office, deux cuisines, hangar, etc. La maison est bien tapissée. Installation de gaz partout et est plus loin décrite comme un certain morceau ou portion de terre, ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, et tous les droits, voies, privilèges, servitudes et avantages y appartenant, situé dans le deuxième district de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Canal, Derbigny et Claiborne, désigné par la lettre K sur un plan fait par John F. Frean, voyer, daté le 9 décembre 1881, et annexé à un acte de vente de Wm R. Lyman à Adolph Kearnd, passé pardevant John Bendernagel, ancien notaire en cette ville, le 10 décembre 1885 d'après lequel plan ledit morceau ou portion de terre mesure 35 pieds de face à la rue Canal et ayant une profondeur sur le côté du côté de la rue Derbigny de 130 pieds 6 pouces 6 lignes, et sur la ligne de l'autre côté de 104 pieds 5 pouces 4 lignes sur une ligne droite parallèle à la rue Derbigny, de là sur une ligne courant vers la rue Derbigny, 32 pieds 1 pouce 3 lignes, de là 26 pieds 1 pouce 2 lignes sur une autre ligne droite courant parallèle à la rue Derbigny; à la ligne du fond dudit morceau ou portion de terre sur lequel il a un largeur de 12 pieds 10 pouces 5 lignes, lequel morceau ou portion de terre est fait du tout du lot No 25 et 10 pieds de face sur la profondeur entière entre lignes parallèles du lot No 24 et du fond du lot No 19.

2° Les deux beaux cottages résidence simples Nos 2231 et 2235 rue du Canal, entre les rues Miro et Tonti, retirés de la banquette par un joli grillage en fer, et contenant dans chaque maison galerie, vestibule, 6 chambres, chambre à bain, office, chambre à domestiques, citerne, hangar etc. La propriété est en bon état, bien tapissée et dans un voisinage excellent, et plus loin décrite comme deux certains lots de terre ensemble avec toutes les bâtisses qui s'y trouvent, et tous les droits, voies, privilèges et servitudes y appartenant, situé dans le Deuxième District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Canal, Douane, Miro et Tonti, lequel dit îlet de terre est désigné par le No 14 sur un plan de A. D'Hémécourt, voyer, daté le 16 juillet 1853, déposé pour référence en l'étude de P. C. Cuvillier, ancien notaire en cette ville, et annexé à un acte de vente pardevant lui le 10 octobre 1853 sur lequel dit plan les dits lots sont désignés comme lots 16 et 17, et d'après lequel dit plan lesdits lots mesurent chacun 27 pieds 1 pouce de face à la rue du Canal sur 116 pieds respectivement de profondeur entre lignes parallèles.

3° Le bon lot de construire dans le Deuxième District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues du Canal, Cohen, Douane et Télémaque, désigné par le No 6 de l'îlet no 479 et mesurant 30 pieds de face à la rue du Canal par une profondeur de 150 pieds entre lignes parallèles, comme il sera plus complètement démontré par référence à un plan en certificat de voyer fait par S. G. Del Isle, daté le 15 octobre 1891 et annexé à un acte passé en l'étude de Jos D. Taylor, notaire, le 24 octobre 1891 ensemble avec tous les droits, voies, privilèges, servitude et avantages à cela appartenant ou de quelque façon en dépendant.

4° Une certaine portion de terre désignée comme deux certains îlets de terre ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, désignés par les Nos 87 et 88 lesquels sont compris entre les rues Wilkinson, Carondelet, Monroe et Jefferson, dans le village de Mandeville paroisse de St Tammany, dans son état, d'après un devis annexé à un acte de vente passé pardevant William H. Seymour, de notaire en cette ville, le 31 décembre 1891 et mesurant environ 1000 pieds de face aux rues Wilkinson et Carondelet sur une profondeur et façade d'environ 500 pieds sur chacune des rues Jefferson et Monroe.

Les améliorations comprennent un cottage neuf de 8 deux chambres, galerie sur la façade et dans le fond; bâtisse dans le fond contenant salle à manger et cuisine, petite bâtisse détachée de deux chambres. Ecoles pouvant contenir 20 têtes de bestiaux, 2 puits artésiens, jardin de fleurs, palmes, etc.

Conditions—Un tiers ou plus comptant la balance en billets en 1 et 2 ans, ou en 1, 2 et 3 ans, à l'option de l'acquéreur, spécialement garantis par hypothèque et lien de vendeur sur la propriété vendue, avec intérêt au taux de 6 pour cent par an de la date de l'adjudication jusqu'au paiement final, avec les clauses de 5 pour cent honoraires d'avocat en cas de procès en procédure judiciaire pour le paiement desdits billets, la clause de non aliénation, montant de côté l'estimation et la confession de jugement, la propriété devant être conservée, assurée et la police ou les polices transférées au porteur des billets et toutes les autres clauses usuelles et coutumières de sécurité ceste au dans les actes de vente à crédit, l'acquéreur assumant et payant les taxes de 1903 au dessus et en plus du prix d'achat de la dite vente. 10 0/0 comptant au moment de l'adjudication.

Actes de vente pardevant Félix J. Puig, Esq., notaire aux frais des acquéreurs.

Denègre, Blair & Denègre, avocats.

14 déc—14 21 28 janv 4 11 15

Succession de Sanite Janvier.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 67,987—Division C—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire dans les dix jours qui suivront la présente notification les raisons (s'il en est ou peuvent en avoir) pour lesquelles le compte final présenté par Auguste Huard, exécuteur testamentaire de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément audit compte. Par ordre de la Cour, THOMAS CONNELL, Greffier. S. V. [illegible], avocat.

20 déc—20 24 29

VENTES A L'ENCAN.

Denis, Danziger & Tessier.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Jolis Cottages

SIMPLES ET DOUBLES

Et Résidences à Deux Etages.

Dans le Troisième District.

LE JOLI COTTAGE DOUBLE 1110 et 1112 rue Marigny, Entre les rues St-Claude et Marais.

Le Cottage Simple
2220 rue St-Claude entre les rues Champs Elysées et Marigny.

La Bâtisse Simple à Deux Etages
2230 rue Marais.
Entre les rues Marigny et Champs-Elysées.

LE JOLI COTTAGE SIMPLE,
1114 rue Marigny, entre les rues Marais et St Claude.

Succession de John E Stanley.

No 66,991—Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans.

PAR DENIS, DANZIGER & TESSIER—J. C. Denis, Encanteur—Bureau No 134 rue Carondelet.—JEUDI, 15 janvier 1903, à midi, à la Bourse des Propriétés Foncières, 311 rue Baronne, entre les rues Gravier et Union, il sera vendu à l'enchère publique, en vertu d'un ordre daté le 12 décembre 1902, de l'Hon. Geo. H. Théard, juge de la susdite Cour, Division E, dans l'affaire ci-dessus intitulée, la propriété ci-après décrite, à savoir:

1° Un certain morceau ou portion de terre ensemble avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Troisième District de cette ville, dans l'îlet borné par la rue St-Claude, l'avenue des Champs Elysées et les rues Marigny et Marais, désigné par les lots A et B sur un plan d'Edgar Pilié député voyer de ville, daté le 10 mars 1898, d'après lequel plan ledit lot A mesure 36 pieds 6 pouces de face à la rue St-Claude la même largeur dans le fond, sur une profondeur et façade sur la rue Marigny de 105 pieds 4 pouces 4 lignes; et ledit lot B mesure 15 pieds 6 pouces de face à la rue St Claude, la même largeur dans le fond, entre lignes parallèles, de 105 pieds 4 pouces 4 lignes. Les améliorations sont désignées par les Nos 1110 et 1112 rue Marigny et comprennent un cottage double en bois contenant de chaque côté 3 chambres, cuisine, hangar, etc., aussi hangar de boutique de bois; aussi la propriété connue comme le No 2220 [illegible] cottage en bois contenant 3 chambres, hangar, citerne, etc.

2° Un certain lot de terre ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Troisième District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Enfants (maintenant St-Claude), Marigny, Champs Elysées et Marais (maintenant Marais), désigné comme lot No 200, ledit lot est désigné sur le livre d'ascensement comme le No 11 et mesurant en mesure américaine 24 pieds à la rue Marais (maintenant Marais) sur 68 pieds 10 pouces 7 lignes de profondeur, les améliorations sont désignées par le No 2230 rue Marais et comprennent une bâtisse en bois à deux étages contenant 6 chambres.

3° Un tiers indivis d'intérêt dans et à un certain lot de terre avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, dans le troisième district de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Champs Elysées, Marais, Marigny et St Claude, désigné comme le numéro 9 de l'îlet No 27, d'après le plan No 84, déposé en l'étude de S. Magner, ancien notaire en cette ville; ledit lot mesure 31 pieds 7 pouces 4 lignes de face à la rue Marigny sur une profondeur de 106 pieds en remontant; les améliorations sont désignées par le No 1114 rue Marigny et comprennent un joli cottage simple contenant vestibule, 6 chambres, galerie, chambre de bain, écurie, citerne, grande écurie et grenier à fourrage. La maison est bien tapissée et en bon état.

Conditions—Comptant et l'acquéreur devant assumer en plus et au dessus du montant de son enchère les taxes de 1904, et qu'il 10 pour cent du prix d'achat soit payé par lui à l'encanteur au moment de l'adjudication. Les actes de vente pardevant H. H. Seymour Esq., notaire, aux frais de l'acquéreur.

Dinkelspiel & Hart, avocats.

14 déc—14 21 28—jan 4 11 15

ANNONCE JUDICIAIRE.

BATISSE A DEUX ETAGES,

915 rue Orléans, entre Bourgogne et Dauphine.

Succession de Julien Dejour.

No 69,143—Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans.

PAR DENIS DANZIGER & TESSIER, J. C. Denis, encanteur—Bureau, 134 rue Carondelet—JEUDI, 15 janvier 1903 à midi, à la Bourse des Propriétés Foncières 311 rue Baronne, il sera vendu à l'enchère publique, en vertu d'un ordre de l'Hon. T. C. W. Ellis, juge de la susdite Cour, Division A, daté le 12 décembre 1902, dans l'affaire ci-dessus intitulée, la propriété ci-après décrite, à savoir:

La bâtisse en bois à deux étages No 915 rue Orléans, entre les rues Bourgogne et Dauphine, retirée du trottoir et contenant plusieurs chambres, écurie, hangar, citerne, etc., et plus loin décrite comme un certain lot de terre dans le Deuxième District de cette ville, dans l'îlet No 97 borné par les rues Orléans, Ste Anne, Dauphine et Bourgogne lequel lot est désigné par le No 2 et mesure 3 pieds 6 pouces 2 lignes de face à la rue Orléans sur 60 pieds 11 pouces 2 lignes de profondeur, sur un plan de A. Forney, daté le 14 janvier 1868, et déposé en l'étude de Joseph Cuvillier, ancien notaire, ensemble avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent désignées par le No 915 rue Orléans.

Conditions—La moitié ou plus comptant et la balance à 1 ou 1 et 2 ans de crédit, à l'option de l'acquéreur, en billets portant 6 pour cent par an d'intérêt de la date de l'acte de vente garantis par privilège de vendeur et hypothèque spéciale. L'acte de vente devant contenir la clause de non aliénation et vente sans estimation et 5 pour cent honoraires d'avocat en cas de procès pour forcer le paiement des billets et toutes les autres clauses usuelles dans les actes de vente; l'acquéreur devant assurer les améliorations jusqu'au montant de la portion de crédit et de transférer la police au porteur des billets et d'assumer le paiement en plus et au-dessus du prix de l'adjudication les taxes de 1903 et de déposer avec l'encanteur 10 pour cent du prix au moment de l'adjudication et d'avoir droit aux loyers seulement à partir du jour du passage de l'acte de vente.

Acte de vente pardevant Jules F. Meunier, Esq., notaire, aux frais de l'acquéreur.

Charles F. Claiborne, avocat.

13 déc—13 14 21 28—janv 4 11 15

J. L. Onorato.

ANNONCE JUDICIAIRE.

DEUX COTTAGES SIMPLES,

1327 et 1329 rue des Français.
No 58 897, Division C.

Succession de Stephen G. Carreras.

EN vertu d'un ordre de l'Hon. la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division C, ledit ordre daté et signé le 24 novembre 1902, et adressé à J. L. Onorato, encanteur, je vendrai à l'enchère publique, à la Bourse des Propriétés Foncières, 311 rue Baronne MARDI, le 6 janvier 1903, à midi la propriété ci-après décrite—

Un certain lot de terre avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, droits, voies et privilèges y appartenant ou de quelque façon en dépendant, situé dans le troisième district de cette ville, désigné sur le No douze de l'îlet No 16 [maintenant îlet No 311 dans le livre d'ascensement] borné par les rues François, Champs Elysées, Urquhart et Villeré et mesurant en mesure française trente pieds de face à la rue Française sur cent vingt pieds de profondeur, étant la même propriété acquise par ledit défunt par achat de Mlle M. O. Sekleszki et al., d'après un acte passé le 8 mars 1897 pardevant John R. Legier, notaire, enregistré dans le bureau des transferts, dans le livre 165, folio 270.

Conditions—Comptant; acte de vente pardevant Walter L. Gleason, notaire, l'acquéreur devant déposer 15 0/0 du prix d'achat au moment de l'adjudication aussi.

J. L. ONORATO,
Propriétés Foncières et Placements, 306 rue Baronne.

Robert Legier, avocat.

30 nov—30—déc 7 14 21 28—jan 4 6

VENTES A L'ENCAN.

Paul & Gurley.

ANNONCE JUDICIAIRE

Occasion pour Placement Profitable. Joli Cottage et Bâtisse dans le fond.

No 519 rue Franklin, près Poydras.

Succession de Antonino Spano.

PAR PAUL & GURLEY—Albert Paul, encanteur—Bureau 727 rue Commune—JEUDI, le 15 janvier 1903, à midi à la Bourse des Propriétés Foncières, No 311 rue Baronne, en vertu d'un ordre de l'Hon. T. J. W. Ellis, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division A, daté le 11 décembre 1902, pour le compte de la succession de Antonino Spano, (Dossier No 69,036) il sera vendu à l'enchère publique, à savoir—

Un certain lot de terre, ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Premier District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Franklin, Poydras, Perdido et Liberté, désigné comme lot No 11 et mesurant 26 pieds de face à la rue Franklin, sur une profondeur de 120 pieds entre lignes parallèles, et est borné dans le fond par une allée de 7 pieds 10 pouces de largeur. Les améliorations comprennent un joli cottage résidence sur la façade et une grande maison à deux étages en bois dans le fond, avec compteur d'autres bâtisses, cour pavée, entrée pour wagons, etc., et connu comme le No 519 rue Franklin. Sa proximité au Marché Poydras, l'école Fisk, etc., rendent cette propriété spécialement attrayante comme un placement.

Conditions—Un tiers ou plus comptant, et la balance en un ou un, deux et trois ans de crédit, à l'option de l'acquéreur, divisé en billets garantis par hypothèque et privilège de vendeur, portant 8 pour cent d'intérêt par an de la date de l'adjudication jusqu'au paiement; l'acquéreur devant assurer les améliorations jusqu'au montant de la portion de crédit et transférer la police d'assurance. L'acte devant contenir la clause de non aliénation, et 5 0/0 honoraires d'avocat en cas de procès et autres clauses usuelles de sécurité. L'acquéreur devant faire un dépôt de 10 0/0 du prix au moment de l'adjudication et assumer les taxes de 1903 en plus du montant de l'adjudication. Acte de vente aux frais de l'acquéreur pardevant Joseph Lautenschlaeger, notaire.

Pierre D Olivier Esq., avocat.

14 déc—14 21 28—jan 4 11 15

Macon & Kernaghan

ANNONCE JUDICIAIRE.

Vente en Partage

—DE—

PROPRIETE COMMERCIALE DE CHOIX

Dans le Centre

Magasin à Quatre Etages en Briques.

510 rue Magasins.

Juste au-dessus de la rue Poydras.

Mme Mary Martha Grote, Ex., Etc. vs A. John Solari et al.

No 67,712, Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans.

PAR MACON & KERNAGHAN—W. A. Kernaghan, encanteur—bureau No 136 rue Carondelet—JEUDI, le 15 janvier 1903, à midi, à la Bourse des Propriétés Foncières, No 311 rue Baronne, il sera vendu à l'enchère publique, en vertu d'un jugement de l'Hon. Geo. H. Théard, juge de la susdite Cour, Division E rendu le 25 novembre 1902 et signé le 2 décembre 1902, dans l'affaire ci-dessus intitulée, la propriété ci-après décrite, à savoir:

Le magasin central et de choix à quatre étages, en briques, No 510 rue des Magasins, dans le Premier District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Magasins, Poydras, Lafayette et Poydras. Le lot de terre est désigné par le No 6 sur un plan fait par C. M. Hedin, voyer, le 26 février 1853, et déposé comme plan No 525 en l'étude de T. Guyol ancien notaire, d'après lequel ledit lot mesure 21 pieds 4 pouces de face à la rue des Magasins sur 65 pieds 3 pouces de profondeur entre lignes parallèles, le tout en mesure américaine. Cette propriété est dans le cœur du centre des affaires de gros, également ad ptée pour être occupée ou comme placement. Sujette au bail expirant le 30 septembre 1903.

Conditions—Un quart ou plus comptant à l'option de l'acquéreur, la balance s'il y en a en un crédit de un, deux et trois ans en billets de l'acquéreur, spécialement garantis par hypothèque et lien de vendeur, portant 7 pour cent d'intérêt par an de la date de l'adjudication jusqu'au paiement final, 5 pour cent honoraires d'avocat en cas de procès pour forcer la collection des billets, améliorations devant être conservées assurées et les polices transférées au porteur ou porteurs des billets, et les actes de vente devant contenir toutes les autres clauses usuelles de sécurité. L'acquéreur assumant les taxes dues et exigibles en 1903 au-dessus et en plus du prix de l'adjudication. Dix pour cent du prix d'achat sera requis de l'acquéreur au moment de la vente.

L'acte de vente pardevant N. B. Trist, notaire, aux frais de l'acquéreur.

Dart & Kernan avocats pour les plaignants. Fenner, Henderson & Fenner, avocats pour les défendeurs.

McCloskey & Benedict, avocats pour le curateur.

14 déc—14 21 28—janv 4 11 15

Friedrichs & Redersheimer

ANNONCE JUDICIAIRE.

Le Joli Cottage-Résidence,

No 2018 rue des Champs-Elysées, entre les rues Johnson et Galvez.

Succession de Julia Reyer, femme d'Alex. Daneel.

No 68,515—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans.

PAR FRIEDRICHS & REDERSHEIMER, G. G. Friedrichs, encanteur—Bureau No 832 rue Commune, MARDI, le 13 janvier 1903, à midi, à la Bourse des Propriétés Foncières, No 311 rue Baronne, il sera vendu à l'enchère publique, en vertu et conformément à un ordre de l'Hon. John St Paul, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division C, daté le 1er décembre 1902, et rendu dans la succession ci-dessus intitulée, la propriété foncière ci-après décrite à savoir:

Le joli cottage-résidence simple bien construit en bois et couvert en ardoises, No 2018 rue des Champs-Elysées, retiré de la rue et une jolie barrière en fer, contenant une galerie sur le devant, corridor sur le côté et cinq chambres, hangar, citerne et cour dans le fond. La propriété est plus complètement décrite comme suit, à savoir: un certain lot de terre ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Troisième District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Champs Elysées, Johnson, Galvez et des Français, désigné par le No 5, sur un plan annexé à un acte de vente de la succession de Louis C. A. Bienvenu à Bernard Bossing, passé pardevant James Fahey, ancien notaire le 13 octobre 1887, d'après lequel plan ledit lot mesure 30 pieds de face à la rue Champs Elysées sur 127 pieds 10 pouces et 6 lignes de profondeur entre lignes parallèles. En excellente condition, faisant face à une belle avenue et à proximité de la ligne des chars de l'avenue Claiborne.

Conditions—Comptant et l'acquéreur devant faire 10 0/0 comptant de dépôt pour tenir la vente. L'acte de vente pardevant Martin E. Manion, Esq. notaire, aux frais de l'acquéreur.

7 déc—7 14 21 28—janv 4 11 13

JULES ANDRIEU,

—Successeur de—

ROCHEREAU & ANDRIEU

AGENT D'AFFAIRES.

[illegible] rue Gravier

VENTE POUR TAXES.

ANNONCE JUDICIAIRE

Ventes de Propriétés Foncières

—POUR—

TAXES DE VILLE.

Bureau du Trésorier, Ville de la Nouvelle-Orléans.

Nouvelle-Orléans, 26 novembre 1902.

En vertu de l'autorité qui m'est conférée par la Constitution et les lois de l'Etat de la Louisiane et des ordonnances de la ville de la Nouvelle-Orléans, je vendrai à la porte principale de la Maison de Cour où siège la Cour Civile de District de ladite paroisse, dans la paroisse d'Orléans, aux heures légales fixées par la loi pour les ventes judiciaires, à partir de 11 heures A. M., SAMEDI, le 27 décembre 1902, et continuant de jour en jour jusqu'à ce que les ventes soient terminées, toutes les propriétés foncières sur lesquelles il est dû en ce moment des taxes à la ville de la Nouvelle-Orléans, dans le but d'assurer la perception des taxes accusées en l'année 1899 et des années précédentes, y compris l'intérêt qui les grève à partir de la date de laquelle elles sont devenues délinquantes, à raison de 10 cent par an jusqu'à paiement final avec tous les dépens.

Les noms desdits contribuables délinquants, le montant des taxes dues par chacun d'eux, d'après l'assessement desdites années, et les propriétés foncières assessées à chacun des contribuables devant être offertes en vente, sont comme suit, à savoir—

BLAKE, ANDREW—
1131 H Pour taxe de ville de l'année 1899
Montant à.......................$[illegible]
Un lot de terre et améliorations qui s'y trouvent dans le 1me district de la ville de la Nlle-Orléans, désigné comme partie des lot no 1 dans l'îlet No 145 borné par les rues Arbitration, Port, Royal, et St-Bernard, mesurant 26 pieds de face à la rue Arabitration sur 88 pieds 4 pouces de profondeur et formant l'encoignure des rues Arabitration et Port.

CAREY, Sec. ROBERT—
877 H Pour taxes de ville de l'année 1899
Montant à.......................$[illegible] 00
Un lot de terre et améliorations qui s'y trouvent dans le 1er district de la ville de la Nlle Orléans désigné comme lot No 6, dans l'îlet no 483, borné par les rues Palmyra, Claiborne, Derbigny et avenue Tulane, mesurant 25 pieds de face à la rue Palmyra sur 100 pieds de profondeur.

CLIPPER, Mme ELLEN—
416 H Pour taxes de ville de l'année 1899
Montant à.......................$72 00
Un lot de terre et améliorations qui s'y trouvent dans le 1er district de la ville de la Nouvelle-Orléans, désigné comme partie du lot no 6 dans l'îlet no 589 borné par les rues Rochblave, Cleveland, Dorgenois et Canal, mesurant 17 pieds 7 pouces de face à la rue Rochblave sur 123 pieds de profondeur.

FRERET, Mlle FANNIE—
4266 H Pour taxes de ville de l'année 1899
Montant à.......................$13 00
Un lot de terre et améliorations qui s'y trouvent dans le 6me district de la ville de la Nlle Orléans, désigné comme partie du lot 19 dans l'îlet No 492, borné par les rues Jeannet, Octavia, St Charles et Joseph, mesurant 30 pieds de face à la rue Jeannet sur 114 pieds de profondeur.

FINNERTY MARY E.—
4264 H Pour taxes de ville de l'année 1899
Montant à.......................$21 00
Un lot de terre et améliorations qui s'y trouvent dans le 4me district de la ville de la Nouvelle-Orléans désigné comme lot 20, dans l'îlet no 273, borné par les rues Douzième, Treizième, Rampart et Dryades, mesurant 26 pieds de face à la rue Douzième sur 112 pieds 8 pouces de profondeur et formant l'encoignure des rues Douzième et Rampart.

GRAVOIS, Sec. PIERRE—
4566 H Pour taxes de ville de l'année 1899
Montant à.......................$[illegible] 00
Un lot de terre et améliorations qui s'y trouvent dans le 5me district de la ville de la Nouvelle-Orléans, désigné comme lot no 22 dans l'îlet no 19 borné par les rues Bermudez, Delaronde, Lavergne et Morgan mesurant 32 pieds de face à la rue Bermudez sur 120 pieds de profondeur.

HOWCOTT LAND CO, LTD—
3332 H Pour taxes de ville de l'année 1899
Montant à.......................$6 00
Un lot de terre et améliorations qui s'y trouvent dans le 4me district de la ville de la Nlle-Orléans, désigné comme lot no 14, dans l'îlet no 286, borné par les rues Sixième, Washington, Clara et Magnolia, mesurant 30 pieds de face à la rue Sixième sur 128 pieds de profondeur.

IRVARD, Mme C., et F. E. RATLIFF—
3141 J Pour taxes de ville de l'année 1899
Montant à.......................$20 00
Un lot de terre et améliorations qui s'y trouvent dans le 3me district de la ville de la Nlle-Orléans, désigné comme lot no 25 dans l'îlet no 806, borné par les rues Moreau, Laharpe, Columbus et Prieur, mesurant 31 pieds de face à la rue Moreau sur 100 pieds de profondeur.

JOHNSTON, Mme A F.—
4523 H Pour taxes de ville de l'année 1899
Montant à.......................$27 40
Moins payé en à compte.......................25 40
Balance.......................24 00
Un lot de terre et améliorations qui s'y trouvent dans le 4me district de la ville de la Nouvelle Orléans, désigné comme partie du lot no 9 dans l'îlet no 72, borné par les rues Annonciation, St André, Joséphine et Chippewa, mesurant 47 pieds de face à la rue Annonciation sur 127 pieds de profondeur et formant l'encoignure des rues Annonciation et St André.

LEVY, Vve M. MARIE et HARRIET—
5480 H Pour taxes de ville de l'année 1899
Montant à.......................$154 00
Deux lots de terre et améliorations qui s'y trouvent dans le 1er district de la ville de la Nouvelle Orléans, désignés comme lots Nos 3 et 4 dans l'îlet No 259 borné par les rues Baronne, Dryades, Poydras et Lafayette, mesurant ensemble 54 pieds de face à la Baronne sur 106 pieds 11 pouces de profondeur.

LAVEDON, LEON—
5653 H Pour taxes de ville de l'année 1899
Montant à.......................$35 20
Onze lots de terre et améliorations qui s'y trouvent dans le 6me district de la ville de la Nouvelle-Orléans, désignés comme lots nos 91 à 100 dans l'îlet No —, borne par la rue State côté supérieur la ligne de Burthe ville et l'avenue St Charles mesurant 300 pieds de face à la rue State sur 170 pieds de profondeur.

LEATHERS, Mlle COURTNEY LEE—
6682 H Pour taxes de ville de l'année 1899
Montant à.......................$[illegible] 00
Deux lots de terre et améliorations qui s'y trouvent dans le 4me district de la ville de la Nlle Orléans, désignés comme lots Nos 36 et 37 dans l'îlet no 241, borné par les rues Carondelet, Baronne, St André et Joséphine, lot no 36 mesurant 27 pieds de face à la rue Carondelet sur 65 pieds de profondeur; lot no 37 mesurant 27 pieds de face à la rue Baronne sur 65 pieds de profondeur.

MOUNT CALVARY COLORED M. E. CHURCH OF AMERICA—
7069 H Pour taxes de ville de l'année 1899
Montant à.......................$15 40
Un lot de terre et améliorations qui s'y trouvent dans le 6me district de la ville de la Nlle-Orléans, désigné comme lot No — dans l'îlet no 469, borné par les rues Dryades, Amelia, S. Rampart et Foucher, mesurant 56 pieds de face à la rue Dryades sur 108 pieds de profondeur et formant l'encoignure des rues Dryades et Amelia.

NICHOLAS LAURENT—
6152 H Pour taxes de ville de l'année 1899
Montant à.......................$26 40
Deux lots de terre et améliorations qui s'y trouvent dans le 3me district de la ville de la Nouvelle Orléans, désignés comme lots A et partie B dans l'îlet No 1037, borné par les rues Lapeyrouse, Galvez, Johnson et Gallier, lots A et partie B mesurant 33 pieds de face à la rue Lapeyrouse sur 31 pieds de profondeur sur une ligne de côté et 71 pieds 6 pouces de profondeur sur l'autre, dans le fond mesurant 44 pieds. L'autre partie du lot B mesurant 23 pieds 6 pouces de face à la rue Galvez sur 79 pieds de profondeur sur une ligne de côté et 115 pieds de profondeur sur l'autre.

N. O. ENTERPRISE CO.—
7432 H Pour taxes de ville de l'année 1899
Montant à.......................$77 00
Certaines améliorations situées dans le 7me district de la ville de la Nouvelle Orléans, désignées comme le bail et la bâtisse de la Levée de Revêtement à West End.

PIRON, THEOGULE et als—
6124 H Pour taxes de ville de l'année 1899
Montant à.......................$14 00
Un lot de terre et améliorations qui s'y trouvent dans le [illegible] district de la ville de la Nlle Orléans, désigné comme lot no 4 dans l'îlet no 63, borné par les rues Claiborne, Columbus, Robertson et Laharpe, mesurant 32 pieds 7 pouces de face à la rue Claiborne sur 100 pieds de profondeur et formant l'encoignure des rues Claiborne et Columbus.

PARENT MISSION SOCIETY—
6[illegible] H Pour taxes de ville de l'année 1899
Montant à.......................$[illegible]
Deux lots de terre et améliorations qui s'y trouvent dans le 3me district de la ville de la Nlle-Orléans, désignés comme lots nos 3 et 4 dans l'îlet no 596, borné par les rues Laharpe, Lapeyrouse et Rocheblave, mesurant ensemble 66 pieds de face à rue Laharpe sur 104 pieds de profondeur.

ROUX, Mme AMILCAR F.—
[illegible] I Pour taxes de ville de l'année 1899
Montant à.......................$31 00
Un lot de terre et améliorations qui s'y trouvent dans le 7me district de la ville de la Nlle-Orléans, désigné comme lot No 4 dans l'îlet No 127, borné par les rues St Claude, Lizar, Ste Anne et Dumaine, mesurant 50 pieds de face à la rue St Claude sur 15 pieds de profondeur sur une ligne de côté et 125 pieds de profondeur sur l'autre.

STEIN, Mme C—
8419 H Pour taxes de ville de l'année 1899
Montant à.......................$[illegible]
Moins payé en à compte.......................[illegible]
Balance.......................$[illegible] 20
Douze lots de terre et améliorations qui s'y trouvent dans le 6me district de la ville de la Nlle-Orléans, désignés comme lots nos 6 à 17 dans l'îlet no 7, Hurstville borné par les rues Annonciation, Alonzo, Eléonore et Tchoupitoulas; lots Nos 6 et 7 mesurant ensemble 60 pieds de face à la rue Annonciation sur 13[illegible] pieds de profondeur et formant l'encoignure des rues Annonciation et Alonzo; lots nos 8 à 15 mesurant ensemble 60 pieds de face à la rue Annonciation sur 102 pieds de profondeur et formant l'encoignure des rues Annonciation et Eléonore, lots nos 6 à 17 mesurant ensemble 60 pieds de face à la rue Eléonore sur 120 pieds de profondeur.

VIACAVA, THERESE—
6171 H Pour taxes de ville de l'année 1899
Montant à.......................$35 00
Moins payé en à compte.......................19 40
Balance.......................35 20
Un lot de terre et améliorations qui s'y trouvent dans le 3me district de la ville de la Nlle Orléans, désigné comme lot No 18 dans l'îlet No 87 borné par les rues Ste Anne, Dauphine, Bourgogne et Orléans, mesurant 32 pieds de face à la rue Ste Anne sur 61 pieds de profondeur et formant l'encoignure des rues Ste Anne et Dauphine.

WILLIAMS, Mme MARY
8674 H Pour taxes de ville de l'année 1899
Montant à.......................$4 80
Un lot de terre et améliorations qui s'y trouvent dans le 6me district de la ville de la Nlle-Orléans désigné comme lot No 4 dans l'îlet no 307, borné par les rues S Liberté, Howard, Delachaise et Amelia, mesurant 30 pieds de face à la rue S Liberté sur 120 pieds 11 pouces 3 lignes de profondeur.

Au jour fixé pour la vente je vendrai telles parties de chacune des propriétés spécifiées que me désignera chacun des débiteurs, et dans le cas où ledit débiteur ne désignera pas une somme suffisante de propriétés, je vendrai tout de suite et sans autre délai, la plus faible partie de ladite propriété spécifiée du débiteur à un acquéreur quelconque, pour le montant des taxes, de l'intérêt et les dépens dus par ledit débiteur. La vente se fera sans estimation, au comptant, contre monnaie légale des Etats Unis, et la propriété vendue pourra être rachetée, à quelque moment que ce soit, dans le courant d'une année, en remboursant le prix payé pour la propriété et en payant en outre vingt pour cent et les dépens.

GEORGE B. PENROSE,
Trésorier.

26 nov—déc 3 10 17 27

Avis aux créanciers hypothécaires de la Ville de la Nouvelle-Orléans.

Bureau du Trésorier
Ville de la Nouvelle-Orléans.

Nouvelle-Orléans, 26 novembre 1902.

Conformément à la section 63, de l'acte 85 de 1888, et aux lois qui pourvoient à tels cas avis est par le présent donné à toutes les personnes qui ont des hypothèques sur des propriétés foncières situées dans la ville de la ville de la Nouvelle-Orléans, paroisse d'Orléans, sur lesquelles n'auraient pas été payées les taxes de l'année 1899 et des années précédentes, que j'ai commencé la vente, à la porte de la Maison de Cour, le SAMEDI, 27 décembre 1902, et que nombre de portions de ces propriétés délinquantes sont maintenant annoncées dans ce journal, conformément à la loi préparatoire à ladite vente. L'attention des créanciers hypothécaires est appelée spécialement sur ces annonces de vente pour taxes, et ils sont prévenus d'avoir à prendre, avant la vente, telles mesures qu'ils jugeront nécessaires pour protéger leurs intérêts.

GEORGE B. PENROSE,
Trésorier.

26 nov—déc 3 10 17 27

VENTES A L'ENCAN.

Curtis & Gallagher

ANNONCE JUDICIAIRE.

SUCCESSION DE

Mme MARGARET BOEHM.

Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division A—No 66 299.—En vertu d'un ordre de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division A, l'Hon. T. C. W. Ellis juge, daté et signé le 5 déc. 1902, et adressé à Curtis & Gallagher, Encanteurs, nous procéderons à vendre le MARDI, 30 déc., à 11 a. m., à la tête du Nouveau Bassin, coin des rues Julia et Rampart—

LA GOELETTE

J. W. FROST,

où elle se trouve, à l'endroit ci dessus mentionné.

Conditions—Comptant.

CURTIS & GALLAGHER, Encanteurs.

A. J. Rossi, Arthur Landry, Avocats.
17 déc—17 22 29 30

ANNONCES JUDICIAIRES

ETAT DE LA LOUISIANE, PAROISSE d'Orléans, ville de la Nouvelle Orléans—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans—No 69,281, Division E—H. Manness vs ses créanciers—Ordre de Cour—Qu'une réunion des créanciers de Hyman Manness soit tenue en conformité avec la loi pardevant Félix J. Dreyfous, notaire public, le 21me jour de janvier 1903, dans le but de délibérer et voter sur son application pour un répit de six, douze, dix-huit et vingt-quatre mois; que toutes les procédures contre ledit Hyman Manness soient suspendues jusqu'à nouvel ordre de la Cour, et que M. M. Cahn, Esq., avocat, soit appointé pour représenter les créanciers absents.

Nouvelle Orléans, 16 décembre 1902.
(Signé) FRED D. KING, Juge.
Pour copie conforme:
J. McCORMICK, Député-Greffier.
Dufour & Dufour, Geo. Montgomery, avocats.
16 déc—16—jan 2 21

ETAT DE LA LOUISIANE—Paroisse d'Orléans—Ville de la Nouvelle-Orléans—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans—No 69,280—Division C A Bagur & Co. vs leurs créanciers—Ordre—Qu'une réunion des créanciers de Bagur & Company soit tenue d'après la loi pardevant Félix J. Dreyfous, notaire, le 21me jour de janvier 1903, pour délibérer et voter sur leur application pour un répit de six, douze, dix-huit et vingt-quatre mois; que toutes les procédures contre ladite raison sociale de Bagur et Compagnie et ses membres individuels soient suspendues jusqu'à nouvel ordre de cette Cour, et que Chas I. Denéchaud, avocat, soit nommé pour représenter les créanciers absents.

Nouvelle-Orléans, 16 décembre 1902.
(Signé) JOHN ST PAUL, Juge.
Pour copie conforme: J. McCORMICK, Député-Greffier.
Dufour & Dufour, Geo. Montgomery, avocats.
16 déc—16—janv 2 21